



PSV, 9 avril 2019

Révision partielle de la loi sur les armes

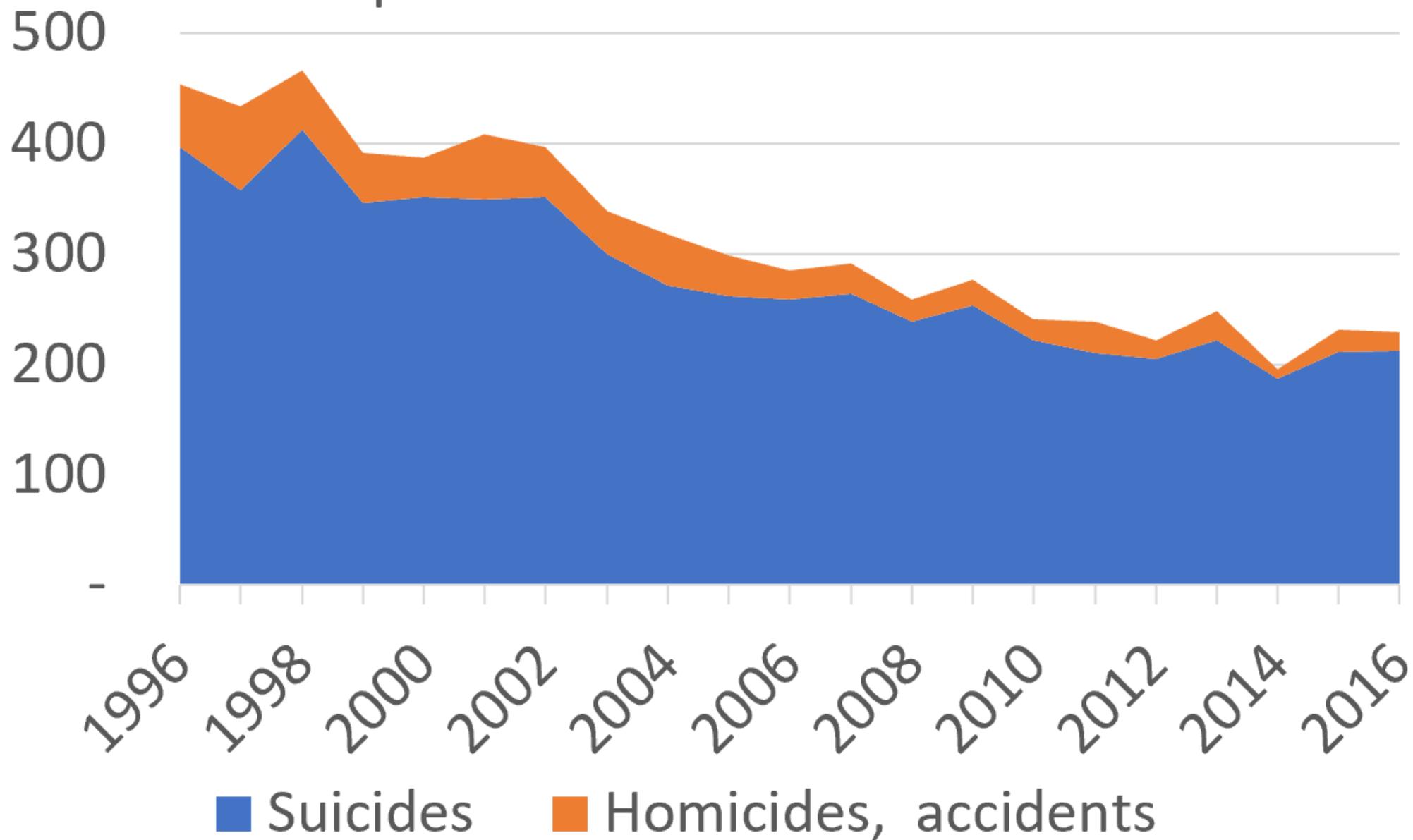
Roger Nordmann

Président du Groupe socialiste aux Chambres fédérales

Objectifs de la réforme

- Lutter contre le trafic d'arme
- Lutter contre la criminalité
- Meilleure information des forces de l'ordre
- Meilleure collaboration internationale (Système d'info Schengen SIS)
- **Rendre plus difficile les attentats commis avec des fusils d'assaut semi-automatiques.**
- Décision de l'UE que la Suisse reprend dans le cadre de Schengen

Décès par armes à feu de 1996 à 2016

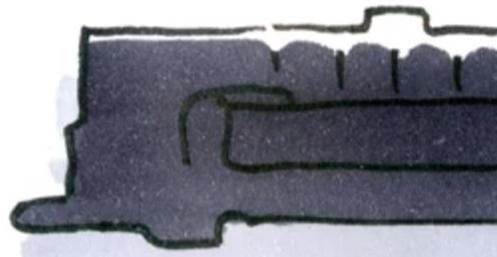
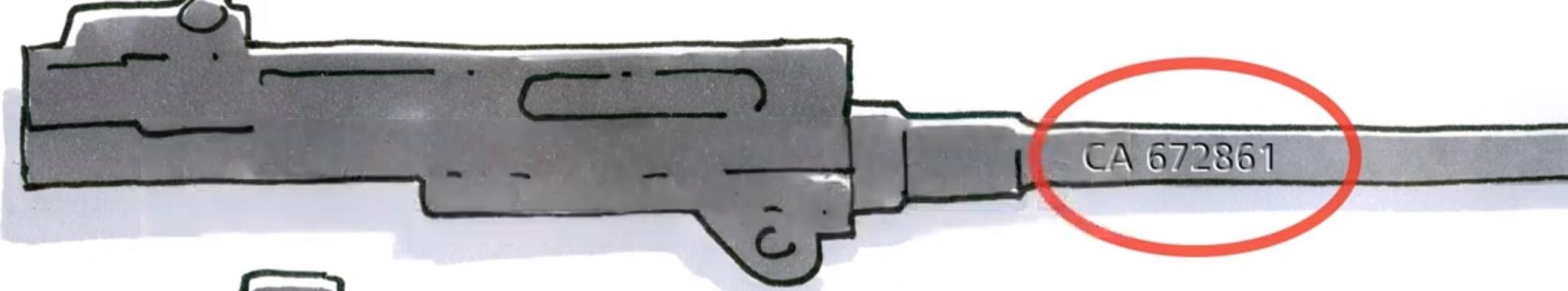


Sources: OFS T 14.03.04.01.13

Arme «semi-automatiques»:

Permettent de tirer plusieurs coups de feu de suite sans recharger manuellement.
Il suffit de réappuyer sur la gâchette (jusqu'à ce que le chargeur ne contienne plus de cartouches)





Personnes concernées	Changements
Soldats souhaitant reprendre directement leur arme d'ordonnance à la fin de leurs obligations militaires	Aucun.
Propriétaires d'anciennes armes d'ordonnance remises en propriété directement au terme des obligations militaires	Aucun.
Propriétaires d'armes semi-automatiques munies d'un chargeur de grande capacité qui figurent déjà dans un registre cantonal des armes	Aucun.
Chasseurs	Aucun.

Personnes concernées	Changements
Propriétaires d'armes semi-automatiques munies d'un chargeur de grande capacité qui ne figurent pas encore dans un registre cantonal des armes	<p>Peuvent conserver leurs armes.</p> <p>Doivent en annoncer la possession à l'office cantonal des armes dans un délai de trois ans.</p>
Membres d'une société de tir	<p>Peuvent continuer à acquérir des armes semi-automatiques munies d'un chargeur de grande capacité.</p> <p>Doivent prouver, après 5 et 10 ans, leur qualité de membre.</p>
Personnes qui ne sont pas membres d'une société de tir	<p>Peuvent continuer à acquérir des armes semi-automatiques munies d'un chargeur de grande capacité.</p> <p>Doivent prouver, après 5 et 10 ans, qu'ils pratiquent régulièrement le tir.</p>
Collectionneurs Musées	<p>Peuvent continuer à acquérir des armes semi-automatiques munies d'un chargeur de grande capacité.</p> <p>Doivent garantir dorénavant une conservation et une présentation sûres de ces armes et en tenir un inventaire.</p>
Armuriers	<p>Peuvent poursuivre leur activité professionnelle.</p> <p>Sont tenus de déclarer dorénavant, par voie électronique dans un délai de 20 jours à l'office cantonal des armes, toutes leurs transactions d'armes et d'éléments essentiels d'armes.</p>
Fabricants et importateurs d'armes	<p>Peuvent poursuivre leur activité professionnelle.</p> <p>Doivent dorénavant marquer tous les éléments d'armes à feu, aussi dans le cas d'armes à feu assemblées.</p>

L'enjeu Suisse-Europe

- *«Un non dans les urnes signifierait que la Suisse ne met pas en œuvre dans son droit la directive de l'UE sur les armes, ce qui signerait automatiquement l'arrêt de la coopération au titre de Schengen et Dublin. Si aucune solution ne peut être trouvée avec l'UE dans les 90 jours, sachant que l'approbation de chacun des 28 États membres est nécessaire, l'accord d'association à Schengen et, avec lui, l'accord d'association à Dublin, cesseraient de s'appliquer.»(DFJP)*
- Privés de leur accès aux systèmes d'information et de recherches de Schengen, les policiers et les membres du Corps des gardes-frontière ne recevraient plus automatiquement des informations importantes.
- La Suisse devrait traiter la demande d'asile de requérants qui ont déjà été déboutés dans un autre pays européen.
- Les personnes qui effectuent un voyage en Europe devraient obtenir, en plus du visa Schengen, un visa suisse pour pouvoir faire une halte dans notre pays. La branche suisse du tourisme en pâtirait.
- Les frontières avec les pays voisins et les aéroports suisses deviendraient des frontières extérieures de l'espace Schengen, ce qui compliquerait nettement les déplacements et restreindrait notre liberté de voyager.
- Risque que la Suisse devienne la Plateforme européenne de la criminalité (pas seulement du trafic d'arme semi-automatique)
- Un grosse complication de plus sur la voie bilatérale



OUI à la révision de la loi sur les armes

www.fedpol.admin.ch

www.sp-ps.ch/fr

(Cette présentation sur disponible sur
www.rogernordmann.ch)